

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Le vingt janvier deux mille vingt deux à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de douze en suite de la convocation faite le 13 janvier 2022. Deux procurations ont été données.

DÉCISIONS

1°/ CONVENTION INSTRUCTION DES DROITS DU SOL –ADS PONTIVY COMMUNAUTE

Monsieur le Maire rappelle que le service commun « instruction du droit des sols » de Pontivy Communauté, créé par délibération du 9 décembre 2014, instruit les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune relevant de la compétence du maire :

- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager,
- Certificats d'urbanisme article L.410-1a du code de l'urbanisme,
- Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme,
- Déclarations préalables,
- L'accessibilité des autorisations de travaux relatives à la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP).

La convention étant arrivée à expiration, il convient de la renouveler.

Quelques modifications interviennent dans la convention initiale, du fait de l'application du PLUi ou la suppression de certaines clauses liées à la non-exécution, ou de l'évolution de certaines missions ou procédures d'instruction (contrôle des récolements, ...).

Compte tenu de la charge du service qui a augmenté au fil du temps, le nombre d'agents est passé à 4 depuis mai 2021.

Pour ce qui concerne le financement du service, il est proposé de modifier le mode de financement pour davantage tenir compte de la réalité. Ainsi, ce service sera désormais financé en affectant le coût du service (50% des charges de personnel) au nombre d'actes pondérés (dits unités d'œuvre), sans passer par l'attribution de compensation. Ce montant interviendra tous les ans après calcul du coût du service rapporté au nombre d'actes pondérés instruits pour le compte de la commune. En 2022, une étape intermédiaire permettra de modifier l'impact de la charge jusqu'alors prise en charge par le biais de l'attribution de compensation, après passage en CLECT. Ce nouveau dispositif s'appliquera donc réellement en 2023, sauf pour les communes qui l'intégreront au 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de poursuivre son adhésion au service commun « instruction du droit des sols » de Pontivy Communauté à compter du 1^{er} janvier 2022,

2°/ PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider la modification de durée hebdomadaire de travail du cuisinier, de 28H à 30H/semaine, à compter du 1^{er} février 2022, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant du repas au restaurant scolaire.

3°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser monsieur le maire à demander la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2022 et le Programme de solidarité territoriale PST 2022, pour l'opération de création d'un logement social T3 sur les surfaces libérées au 1^{er} étage de la mairie avec utilisation de l'énergie produite par le réseau de chaleur et la rénovation des deux logements situés au 2^{ème} étage (isolation – chauffage électrique remplacé par le réseau de chaleur – fenêtres de toit – sanitaires – peinture - etc...). Le montant total des travaux est évalué à 92000.00€ HT soit 110400.00€ TTC suivant estimation architecte.

La prestation de l'architecte s'élèvera à 8.60 du montant HT tel que 7912.00€ HT soit 9494.40€ TTC

Total de l'opération : 99 912.00€ HT soit 119894.40€ TTC.

4°/ ACHAT DE TERRAIN – PARCELLE ZH 96 – LE PONTERRE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide d'acheter la parcelle ZH 96 sise au Ponterre au prix de 15000€ et de prendre les frais de bornage et de notaire à sa charge.**

Cette parcelle pourra être aménagée pour être une offre nouvelle après la fin de commercialisation du lotissement des Hauts de Bellevue. 3 ou 4 lots pourront y être aménagés

5°/ QUESTIONS DIVERSES

5-1°/ VALIDATION RENOVATION DU MUR DE QUELVEN

Monsieur le maire informe l'assemblée, que le mur sis sur la parcelle ZV N° 23 au lieu-dit Quelven est en partie écroulé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise HELLEC Jean Claude de GUERN, pour un montant de 9590.30€ HT soit 11508.36€ TTC.

INFORMATIONS

1°/ POPULATION 2022

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'INSEE a fourni les nouveaux chiffres de la population 2022 : soit population municipale : 1313 (+3) et **population totale 1351(+3).**

Informations INSEE	population municipale	population comptée à part	population totale
2020	1306	40	1346
2021	1310	38	1348
2022	1313	38	1351

La population totale comprend la population municipale augmentée de la population comptée à part (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une attache sur le territoire de la commune).

A noter que le gain de population de l'année dernière +2 se poursuit et progresse +3, bien que faible cette augmentation est néanmoins encourageante. Le marché de l'immobilier très actif sur notre commune conforte cette analyse. La vente de terrains aménagés du lotissement de Bellevue est de ce point de vue favorable et à ce jour seuls 2 terrains ne sont pas réservés.

2°/ GUERN ACTUS DE MARS 2022

Les articles sont à remettre à la médiathèque (mediatheque.guern@orange.fr) avant le 15 Février, dernier délai.

3°/ BILAN ALSH GUERN/MALGUENAC

Madame L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, première adjointe et présidente de l'association Guern Malguénac, présente le bilan de l'ALSH 2021.

4°/ DECISIONS PRISES EN DELEGATION DE SIGNATURE

Délibération 102 : Validation du prêt pour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse pour les services techniques communaux

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a retenu la proposition de prêt de 95 000€, du Crédit agricole à taux fixe 0.61% et frais de dossier 150€.

Délibération n° 103 – Décision modificative n° 4 – Budget commune

Monsieur le maire a adopté la décision modificative n°4 et telle que figurant ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 60623 : Alimentation + 4800.00 €

Dépenses de fonctionnement :

Compte 022 : Dépenses imprévues - 2600.00 €

Compte 6535 : Frais formation Elus - 1500.00 €

Compte 6541: Créances admises en non-valeur - 500.00 €

Compte 6542 : Créances éteintes - 200.00 €

5°/ QUESTIONS DIVERSES

5-1°/ ARRETE PREFECTORAL PORTANT SUPPRESSION DU PARC EOLIEN

Monsieur le maire informe l'assemblée de la réception de l'arrêté du 07/01/2022, portant suppression du parc éolien.

La société SNC qui exploite le site doit supprimer les installations et remettre en état le site dans un délai maximal d'un an à compter de la présente décision, mais qui peut faire l'objet d'un éventuel recours. En attendant ce démantèlement, les éoliennes doivent être mises à l'arrêt. Les services de la DDTM procéderont à des constats.

5-2°/ ACTION CITOYENNE : NETTOYAGE DES BORDS DE ROUTES

Monsieur le maire demande à l'assemblée de réfléchir à la mise en place d'une action citoyenne pour le nettoyage des bords des routes, comme proposée par la commission des déchets de Pontivy communauté.

La collecte des déchets sera programmée la semaine 10 soit du 07 mars au 12 mars 2022.

La responsable de l'organisation, référente : Mme COMMEUREUC Adeline.

IL va être demandé à l'équipe enseignante sa participation avec les élèves de l'école.

Chaque bénévole devra nettoyer 5 kms sur la semaine.

Il est demandé aux personnes intéressées de s'inscrire auprès d'Adeline au n° 06 99 96 69 96 ou par mail : adelinecomm@hotmail.fr avant fin février.

Chaque bénévole devra se présenter avec son gilet jaune.

La commune prendra en charge l'achat de cannes de ramassage, de gants et de sacs.

Pontivy communauté prendra en charge les panneaux de signalisation.

La Commune organisera un pot de l'amitié pour remercier les bénévoles, le 12 mars.

5-3°/ ANIMATIONS SUR LA THEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE PROGRAMME ETE 2022

Monsieur le maire demande aux conseillers leur avis sur les programmes d'animations de Pontivy Communauté pour l'été 2022, comme proposé par mail expédier le 14/12/2021.

Les propositions sont les suivantes :

1- Animation loisirs : la vannerie

2- Animation biodiversité : la Survie

3- Animation cosmétique/bien être : initiation à la réflexologie plantaire

5-4°/ PLAINTES SUR LES ODEURS DUES A LA MATHANISATION A NIZIAU

Il a été signalé aux membres du conseil municipal qu'il émanait des odeurs pestilentielles de la méthanisation installée à Niziau.

Monsieur le maire propose de rencontrer les propriétaires afin de s'assurer de la mise en conformité des bassins de stockage (couverture) et de rechercher en concertation une solution.

Prochain conseil municipal : jeudi 17 février 2022 à 20h30